JBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
NCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1964 -Ô- N°23/PR/SGG.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant la composition des cabinets ministériels ;

VU l'Ordonnance N°15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;

Le Conseil des ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Marouf MOUDACHIROU, Administrateur, est nommé Secrétaire Général de la Présidence de la République.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

S.-M. APITHY

e Président du Conseil
ief du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR ..... 15 Intéressé 1
PC ..... 5 CS 4